

Chaque année, des centaines de milliards d'euros d'aides publiques sont accordés aux entreprises sans exigences suffisantes en matière d'emploi, de localisation de la production ou de stratégie industrielle. Cette situation alimente fermetures de sites et licenciements, y compris dans des groupes profitables.

Pour FO, il n'y a aucune légitimité à financer, avec l'argent public, des stratégies de délocalisation, de restructuration financière ou de licenciements boursiers.



FO revendique :

- une conditionnalité des aides publiques sans contreparties sociales, industrielles et territoriales strictes et durables ;
- des engagements juridiquement contraignants sur le maintien des sites, de l'emploi et des capacités de production en France ;
- le remboursement intégral et automatique des aides en cas de fermeture de site, de délocalisation ou de suppressions d'emplois ;
- une transparence sur le montant, l'origine et l'utilisation des aides publiques ;
- la création d'un pôle national interministériel de contrôle associant l'État et les représentants des salariés ;
- une information et détaillée des CSE sur les aides perçues et les engagements associés ;

Les aides publiques doivent devenir un véritable levier de politique industrielle. FO propose à cet effet un dispositif de suramortissement renforcé : **140% pour les investissements productifs et 160% pour les investissements écologiques**, afin d'encourager la production en France, la modernisation industrielle et l'emploi.

La souveraineté industrielle est une condition de l'indépendance économique, sanitaire, énergétique et stratégique du pays.

FO revendique :

- la définition claire des filières industrielles stratégiques (automobile, métallurgie, chimie, énergie, santé, électronique, agro-alimentaire...), afin de préserver les capacités de production nationales, les savoir-faire et les emplois industriels ;
- la mise en place d'un plan national d'investissement public pour moderniser l'outil productif et soutenir la réindustrialisation, qui ne peut être laissée aux seules logiques du marché. Ce plan doit également soutenir l'innovation, la recherche et l'implantation de nouvelles activités industrielles sur le territoire ;
- le fléchage prioritaire des fonds de revitalisation vers l'industrie et l'emploi productif, afin de recréer de l'activité dans les territoires touchés par les fermetures de sites et accompagner la reconversion des bassins d'emploi ;
- une réforme du rôle de la Banque publique d'investissement (BPI) pour la recentrer sur l'investissement productif de long terme et le soutien aux projets industriels essentiels à la souveraineté économique du pays.

La suppression des CHSCT a constitué une régression sociale majeure, particulièrement préjudiciable à l'industrie.

FO revendique :

La réintroduction des CHSCT :

- prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- anticiper les impacts des transformations industrielles ;
- garantir une expertise sur les risques industriels, chimiques et environnementaux ;
- améliorer durablement les conditions de travail et l'attractivité des métiers ;
- associer les salariés aux transitions écologique et numérique.

FO revendique également le renforcement des services de l'État chargés du contrôle des sites ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Cette plateforme revendicative constitue la position officielle de FO sur la réindustrialisation. Elle s'inscrit dans une vision de long terme fondée sur l'emploi industriel de qualité, la souveraineté nationale, la justice sociale et l'égalité territoriale.

La réindustrialisation ne pourra réussir :

- sans conditions strictes sur l'utilisation des aides publiques ;
- sans investissements publics durables et planifiés.
- sans protection réelle de l'emploi et des compétences ;
- renforcement du dialogue social, et projection à long terme.

Sauver l'industrie, c'est sauver les salariés, les territoires et la République.

Il n'y a pas de souveraineté, pas de cohésion sociale, pas d'avenir économique sans une industrie forte, productive et socialement responsable.



FORCE OUVRIÈRE
SECTEUR DE L'ÉCONOMIE
ET DU SERVICE PUBLIC



14 PROPOSITIONS POUR LA RÉINDUSTRIALISATION



La réindustrialisation de la France ne peut se limiter à des effets d'annonce ou à des dispositifs ponctuels. Elle constitue une urgence économique, sociale et républicaine.

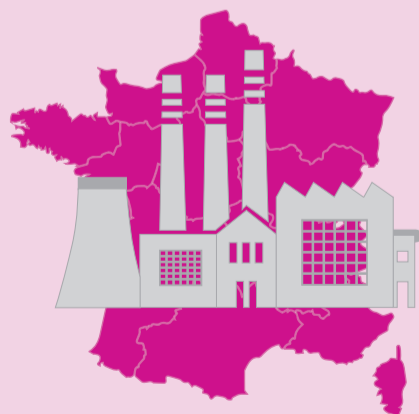
L'industrie est un pilier de l'emploi qualifié, de la souveraineté nationale, de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale. Après plus de quarante années de désindustrialisation, FO porte des revendications claires et structurantes pour reconstruire une base productive forte, durable et créatrice d'emplois de qualité.

La transition écologique ne doit pas servir de prétexte à la désindustrialisation.



FO revendique :

- des aides ciblées vers les projets créateurs d'emplois ;
- la modernisation des installations sans fermetures de sites ;
- le refus de normes imposées sans moyens financiers adaptés.



Chaque fermeture de site entraîne une spirale de pertes d'emplois, de recettes et de services de proximité.

À l'inverse, une industrie forte garantit :

- des ressources durables pour la Sécurité sociale ;
- le maintien des services publics locaux ;
- la stabilité économique et sociale des bassins d'emploi.

La réindustrialisation est donc un levier central de cohésion sociale et d'égalité territoriale.

FO revendique :

- un maillage industriel équilibré sur l'ensemble du territoire ;
- une politique ambitieuse de transports : fret ferroviaire, fluvial, réouverture des petites lignes et développement des hinterlands ;
- la réhabilitation des zones industrielles et des friches ;
- Le maintien et le développement des services publics plus ceux nécessaires aux implantations industrielles.

La désindustrialisation a fragilisé l'emploi, les finances publiques, la Sécurité sociale et les services publics, en particulier dans de nombreux territoires.

Avec l'industrie, il y a des services publics solides, une protection sociale collective et le renforcement de la cohésion sociale.

Les emplois industriels génèrent des cotisations sociales et des recettes fiscales indispensables au financement de la Sécurité sociale, des collectivités territoriales et des services publics.

6 PROTÉGER L'INDUSTRIE DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

La concurrence internationale dérégulée alimente le dumping social, fiscal et environnemental et détruit l'emploi industriel.

FO revendique :

- des mécanismes efficaces de protection contre les importations ne respectant pas les normes sociales, environnementales et sanitaires ;
- des clauses sociales, environnementales et industrielles contraignantes aux frontières et dans les accords commerciaux ;
- la priorité effective aux entreprises françaises et européennes dans les marchés publics ;
- l'utilisation des fonds européens (Next generation EU, PIEEC) pour sécuriser les chaînes de valeur stratégiques, en partenariat avec la BPI ;
- la lutte déterminée contre le dumping social, fiscal et énergétique ;
- le refus des accords de libre-échange sans harmonisation sociale et environnementale par le haut ;
- le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et les profits intra-groupes ;
- le renforcement du rôle des élus CSE et l'obligation de transparence sur les aides publiques et les politiques de prix de transfert.

FO s'oppose à la conclusion de nouveaux accords de libre-échange dès lors que les normes sociales et environnementales sont dépourvues d'effectivité et exige la ratification préalable des conventions fondamentales de l'OIT.

7 FAIRE DE LA RÉINDUSTRIALISATION UN CHOIX POLITIQUE DURABLE

La réindustrialisation doit s'inscrire dans la durée et dépasser les alternances politiques par un agenda autonome sur un modèle productif emploi et énergie.



FO revendique :

- la création d'un observatoire indépendant de la réindustrialisation, associé à la BPI ;
- la publication annuelle d'un rapport évaluant l'impact des financements sur l'emploi, la compétitivité, la souveraineté industrielle et la décarbonation.

8 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS INDUSTRIELS

CONDITIONS DE TRAVAIL, FORMATION ET APPRENTISSAGE



La réussite de la réindustrialisation repose sur les salariés.

Sans amélioration des conditions de travail ni formation de qualité, aucun projet industriel ne peut aboutir.

FO revendique :

l'amélioration des conditions de travail :

- des investissements :
 - pour l'ergonomie et améliorer la pénibilité,
 - faire de la prévention,
- effectifs suffisants pour limiter la surcharge de travail ;

la formation et l'apprentissage :

- le maintien et renforcement des budgets des OPCO industriels,
- la garantie et développement de l'apprentissage dans l'industrie,
- l'accompagnement renforcé des PME et ETI industrielles.

9 SÉCURISER L'ÉNERGIE POUR L'INDUSTRIE : SERVICE PUBLIC, EDF ET EMPLOI

L'accès à une énergie compétitive, stable et sécurisée est une condition essentielle du maintien de l'industrie.

FO revendique :

- des tarifs industriels stables et fondés sur les coûts réels de production ;
- la sécurisation des approvisionnements énergétiques au service de la souveraineté industrielle ;
- le financement par la BPI de projets liés à l'hydrogène vert, aux biocarburants et aux énergies renouvelables ;
- le renforcement des missions de service public d'EDF-GDF, opérateur stratégique pour l'industrie ;
- une politique industrielle de l'énergie garantissant l'investissement, la maintenance et la sûreté des installations ;
- la limitation du recours excessif à la sous-traitance dans la filière énergétique ;
- la reconnaissance des salariés de l'énergie comme acteurs essentiels de la souveraineté industrielle.

10 RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DANS LA RÉINDUSTRIALISATION

La réindustrialisation relève d'une responsabilité politique majeure. Elle ne peut être abandonnée aux seules logiques de marché ou aux stratégies financières des groupes.

L'État doit redevenir un stratège industriel, garant de l'intérêt général, de l'emploi et de la souveraineté nationale.

FO revendique :

- une stratégie industrielle nationale claire, débattue démocratiquement et inscrite dans la durée ;
- l'utilisation des aides publiques comme levier de transformation industrielle et sociale, avec des contreparties vérifiables ;
- un État garant du maintien des capacités industrielles stratégiques ;
- une coordination renforcée entre politiques industrielle, énergétique, de formation, d'aménagement du territoire et de recherche ;
- le lancement d'un programme d'investissement d'avenir pour financer les filières prioritaires, en articulation avec la BPI.

Pour FO, il ne peut y avoir de réindustrialisation sans un État pleinement responsable, stratège et engagé aux côtés des salariés.

11 UN CHOIX D'AVENIR POUR LES JEUNES ET LES SALARIÉS

L'industrie représente un véritable choix d'avenir pour les jeunes et les salariés. Elle offre des perspectives concrètes d'emploi, d'évolution et d'innovation, au cœur des grandes transformations économiques, environnementales et technologiques, et joue un rôle essentiel pour la souveraineté économique et le dynamisme des territoires.

Pour renforcer son attractivité, des progrès restent nécessaires en matière de conditions de travail, de rémunération, de reconnaissance des qualifications, et de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Il s'agit de mieux valoriser les métiers industriels, de soutenir la formation et le développement des compétences, et de permettre à chacun de construire un parcours professionnel solide, évolutif et motivant.

FO revendique :

- des salaires à la hauteur des responsabilités et de l'expertise des métiers ;
- une véritable reconnaissance des qualifications, diplômes et expériences ;
- des parcours professionnels sécurisés et évolutifs tout au long de la carrière ;
- un accès renforcé à la formation et au développement des compétences ;
- un équilibre réel entre vie professionnelle et vie personnelle.

12 SÉCURISER L'EMPLOI ET INTERDIRE LES LICENCIEMENTS SPÉCULATIFS



Les licenciements dans des entreprises profitables ou bénéficiaires d'aides publiques sont socialement injustifiables et économiquement destructeurs.

FO revendique :

- l'interdiction des plans de licenciements dans les entreprises bénéficiaires d'aides publiques tant que celles-ci ne sont pas remboursées ;
- le renforcement des pouvoirs des représentants des salariés pour anticiper, contester les restructurations destructrices d'emplois ;
- un droit suspensif des CSE sur les projets de restructuration avec suppressions d'emplois ;
- l'obligation de rechercher toutes les alternatives industrielles avant toute suppression de postes ;
- la sécurisation des parcours professionnels par la formation, la reconversion et le maintien de revenu.

13 SOUTENIR L'INNOVATION ET LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

L'innovation est un levier central de la montée en gamme de l'industrie française.



FO revendique :

- l'augmentation des investissements publics en recherche et développement ;
- la création, par la BPI, de fonds sectoriels dédiés aux technologies du vivant, aux biocarburants, à l'IA et à l'industrie 4.0 ;
- le soutien aux projets innovants des filières stratégiques ;
- la mise en réseau de la recherche publique et de l'industrie ;
- le financement de plateformes technologiques mutualisées ;
- la recherche de substituts aux produits polluants ;
- une révision et un meilleur ciblage du CIR, dont l'efficacité reste insuffisante.

14 RENFORCER LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE ET LES COMITÉS DE FILIÈRE



Le Conseil national de l'industrie doit devenir un véritable outil de pilotage stratégique et non une simple instance consultative.

FO revendique :

- un rôle stratégique du CNI dans la définition des orientations industrielles ;
- des comités de filière dotés de moyens réels pour anticiper l'emploi et les compétences ;
- une place renforcée des organisations syndicales dans les décisions stratégiques ;
- une caractéristique opposable des engagements pris par les entreprises bénéficiaires d'aides publiques.